



**Vous voulez agir pour une paix juste
et durable au Proche-Orient.
Adhérez au Mouvement de la Paix !**

- Cotisation Soutien plus (inclus 10 N° de Planète Paix) : ... 126 €
- Cotisation Soutien : 60 €
- Cotisation revenu imposable : 36 €
- Cotisation revenu non imposable : 25 €
- Cotisation faibles ressources : 12 €
- Abonnement à Planète Paix : 30 €

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Courriel :@.....
 Ci-joint un règlement de : €

Les actions du Mouvement de la Paix

Participation aux actions en France du CNPDPJ*, de la Plateforme des ONG pour la Palestine, et à des initiatives de collectifs locaux et actions propres de nos comités de paix locaux.

Expressions et actions

- ▶ Pour la reconnaissance par la France de l'État palestinien, notre pétition en ligne : www.mvtpaix.org/wordpress/petitions
- ▶ Solidarité avec les marches du retour à Gaza,
- ▶ Suspension de l'accord d'association UE/Israël, Protestations contre la nouvelle définition de l'antisémitisme, contre l'inauguration de la place de Jérusalem à Paris, etc.
- ▶ Délégations en Palestine (Cisjordanie et Jérusalem) et Israël en (2002, 2005, 2007, 2009, 2011, 2012). Participation aux conférences internationales de Bil'in.
- ▶ Participation à la production et à la diffusion des films de Muriel Jacoub, « Stop the wall - 709 km de mur », « La clé du sol »
- ▶ Participation à l'organisation d'actions culturelles, de festivals de cinéma palestinien dans plusieurs villes
- ▶ Participation à des actions de solidarité avec les mouvements de paix israéliens et aux actions communes entre Palestiniens et Israéliens par exemple les actions initiées par les femmes.
- ▶ Partenariat pour diffusion de films : « Les chebabs de Yarmouk », « Samouni road », « Le char et l'olivier »,...
- ▶ Diffusion de livres : Édition de poèmes de Ziad Medoukh, « La résistance palestinienne : des armes à la non-violence » de Bernard Ravenel.
- ▶ Participation, initiation et promotion des échanges citoyens entre sociétés civiles dans le cadre par exemple de coopérations décentralisées.

*Collectif pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens

**Le Mouvement de la Paix
agit**

**POUR UNE PAIX
JUSTE ET
DURABLE
ENTRE
PALESTINIENS
ET ISRAÉLIENS**



LE MOUVEMENT DE LA PAIX





POUR UNE PAIX JUSTE ET DURABLE ENTRE PALESTINIENS ET ISRAËLIENS

Quel contexte au Proche-Orient ?

En 1947, le plan de partage de l'ONU pour la Palestine prévoyait la création de 2 États et un statut spécial pour Jérusalem. Après 70 ans jalonnés par une colonisation continue et son cortège de violences et de guerres, les droits du peuple palestinien ne sont toujours pas pleinement reconnus.

Pourtant, le droit international, les résolutions de l'ONU ont précisé le cadre d'une solution avec deux États dans les frontières de 1967 avec Jérusalem comme capitale des deux États. Cette perspective a été remise en cause par les gouvernements d'Israël (annexion des territoires et de Jérusalem, blocus de Gaza,...). La négation des droits des Palestiniens a même été inscrite en Israël dans la loi de l'État-nation du peuple juif en 2018. Cette politique, menée en violation du droit international, est confortée par le soutien des États-Unis et fait douter de la possibilité d'instaurer l'État palestinien pourtant reconnu par 139 États dans le monde.

Malgré ce contexte, le peuple palestinien ne lâche rien. Il existe, vit et résiste, et met en place tous les éléments d'une stratégie non-violente. Il est soutenu par la solidarité internationale d'institutions et d'ONG, qui, elles non plus, ne lâchent rien !

Au sein de la société Israélienne des forces agissent aussi pour la paix dans le respect des droits des Palestiniens

Il est temps d'appliquer enfin les résolutions de l'ONU. Le soutien économique et politique à un État qui méprise les droits humains doit cesser. Les sanctions prévues par le droit international doivent lui être appliquées.

Ensemble agissons pour

Une paix juste et durable sur la base des résolutions de l'ONU

Deux États dans les frontières de 1967

Jérusalem capitale des deux États

OBJECTIFS

- Reconnaissance par le Président de la République française de l'État palestinien.
- Arrêt de la colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem. Restitution des terres aux palestiniens. Destruction du mur.
- Levée du blocus de GAZA.
- Application de la résolution 274 de l'ONU pour le droit au retour des réfugiés.
- Application du droit international pour les prisonniers - Cessation de la détention administrative - Libération des enfants.
- Libre circulation des personnes et des biens entre Israël, la Palestine et le reste du monde.
- Création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive (première conférence réunie en novembre 2019 à l'ONU).

ACTIONS

- Dans le cadre de la campagne BDS : Traçage et boycott des produits des colonies. Désinvestissement des entreprises, des banques,...
- Pour la suspension de l'accord d'association Union Européenne/Israël. Coopération économique et soutien à l'économie palestinienne (exportations).
- Pour la fin de toute coopération militaire et des ventes d'armes à Israël.

Les relations du Mouvement de la Paix avec les acteurs de paix Palestiniens et Israéliens

EN PALESTINE

- Suivi de actions du Comité populaire de la Résistance non-violente en Cisjordanie (Abdullah Abu Ramah).
- Soutien à des partenaires à Gaza (notamment le Centre de la paix animé par Ziad Medoukh à l'Université Al Aqsa) le projet Gaza Stories (I. Alastal).
- Soutien à des initiatives culturelles, sportives (Accueil de footballeurs handicapés en partenariat avec d'autres associations (FSGT, AFPS,...) dans plusieurs villes.
- Diverses actions de solidarité dans les comités locaux et soutiens à des actions spécifiques d'associations palestiniennes.

EN ISRAËL

- Relations avec Shalom Arshav (Adam Keller), Neve Shalom, Breaking the silence, AIC (Michel Warchawski).

PALESTINE ET ISRAËL

- Soutien aux actions communes entre Palestiniens et Israéliens par exemple les actions initiées par les femmes.